

DECISION n° 2018-299

(Annulation de la Décision n°2018-261

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

Département des affaires financières et services économiques

Le Directeur général du Centre Hospitalier de Dreux, Monsieur Hugo MONTAMAT,

Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6143-7, D.6143-33 à 35, R.6143-38,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

Vu la décision en date du 14 février 2011 prononçant la nomination en qualité d'Ingénieur Hospitalier de Monsieur Gaël MOTREFF,

Vu la décision en date du 1er février 1992 prononçant la nomination en qualité d'Adjoint des cadres de Madame Françoise SORTAIS CONTIERO,

Vu la décision en date du 01 novembre 2012 prononçant la nomination en qualité d'Adjoint des cadres de Madame Sandrine DOLLEANS,

Vu les dispositions du code des marchés publics,

Vu l'arrêté de Madame la Directrice Générale du Centre National de Gestion en date du 17 décembre 2018 désignant Monsieur Hugo MONTAMAT, Directeur du Centre Hospitalier de Dreux à compter du 21 décembre 2018.

DECIDE

Article 1 :

Délégation de signature est donnée à Monsieur Gaël MOTREFF, directeur des affaires financières et services économiques, pour tout acte, courrier ou décision relevant de son champ de compétences à l'exception des courriers à destination de l'ARS et du conseil de surveillance.

Article 2 :

En cas d'absence de Monsieur Gaël MOTREFF, directeur des affaires financières et services économiques, la délégation de signature est donnée à Madame Françoise SORTAIS CONTIERO, Adjoint des cadres et à Madame Sandrine DOLLEANS, adjoint des cadres à effet de signer :

- Bons de commande



Article 3 :

La présente décision sera notifiée à l'intéressé, communiquée au conseil de surveillance, transmise au comptable de l'établissement et publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure et Loir.

Article 4 :

La présente décision prend effet à compter du 21 décembre 2018.

Fait à Dreux, le 21 décembre 2018,

Gaël MOTREFF

Directeur du département des affaires
financières et économiques

Hugo MONTAMAT

Directeur

Françoise SORTAIS CONTIERO

Adjoint des cadres

Sandrine DOLLEANS

Adjoint des Cadres

Copies :

- Intéressées
- Dossiers administratifs des intéressées.
- Trésorerie, conseil de surveillance, préfecture (recueil des actes administratifs)

